

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012 À 18 HEURES 30

N° 5 - 190 / 2012 : VOIRIE, ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES, ÉCLAIRAGE PUBLIC, NETTOIEMENT ET BALAYAGE, SALAGE ET DENEIGEMENT - MISE À DISPOSITION DES BIENS

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2012 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Marie-Pierre GRANIER, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012**N° 5 – 190 / 2012 : VOIRIE, ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES, ÉCLAIRAGE PUBLIC, NETTOIEMENT ET BALAYAGE, SALAGE ET DENEIGEMENT – MISE À DISPOSITION DES BIENS**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Lors de notre séance du 8 décembre 2009, nous avons modifié la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire » et nous avons approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération en matière d'assainissement des eaux pluviales, d'éclairage public, de nettoyage et balayage, salage et déneigement. Cette extension de compétence a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences sont donc transférés à la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2010.

Il est maintenant nécessaire d'établir les procès verbaux de mise à disposition des biens par les communes membres de la communauté d'agglomération.

Ces documents sont établis notamment pour permettre au Trésorier compétent d'effectuer le transfert des immobilisations par opérations d'ordre non budgétaires ; ils pourront être complétés par avenant.

Je vous propose donc d'autoriser le président à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences :

- assainissement des eaux pluviales,
- éclairage public,
- nettoyage et balayage, salage et déneigement

et de demander au Trésorier compétent de constater comptablement ces mises à dispositions.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'avis du bureau communautaire en date du 11 décembre 2012

VU les projets de procès verbaux ci-annexés

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le président à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences :

- assainissement des eaux pluviales,
- éclairage public,
- nettoyage et balayage, salage et déneigement

DEMANDE au Trésorier compétent de constater comptablement ces mises à dispositions par opérations d'ordre non budgétaires.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

